

Etaient présents (30 membres):

Collège des collectivités (6 membres présents):

M. Jean-Michel BOURNAZEL, Maire de Mouleydier M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

M. Jean GALAND, Conseiller départemental de Gironde

M. Jean-Claude MAILLAT, Vice-Président du Syndicat Mixte des 3 bassins

M. Michel MILLAIRE, Maire de Les Billaux

M. Claude NOMPEIX, Maire de Grézillac

Collège de l'Etat

(3 membres présents ou représentés):

Mme. Anne CHUNIAUD, Représentante de la Préfecture de Dordogne

Mme. Emilie DUBOIS, Représentante de l'Agence française de la Biodiversité

Mme. Valérie PERRIER, Représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Collège des usagers

(12 membres présents ou représentés):

M. Luc-Olivier DELEBECQUE, Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine

M. Georges BARBEROLLE, Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

Mme. Sandrine GAILLARD, Chambre départementale d'Agriculture de la Dordogne

Mme. Marie DUVAL, Comité Régional de canoë-kayak Aquitaine

M.Jean-Louis VIVIERE, Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux

M. Bruno MONTI, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine

M. Bernard MAS, Electricité De France UP Centre

M. Jacky BESSE, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

M. Eric FRETILLERE, Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation

Mme. Simone SALVARELLI, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine

Mme. Jacqueline RABIC, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde

M. Cédric DE COLLASSON, UNICEM Nouvelle Aquitaine

Pouvoirs (9 mandats) : Collège des collectivités (6 mandats) :

Jean-Michel BOURNAZEL

Mme. Annick CAROT, Maire de Bayac, donne mandat à M. Claude NOMPEIX

Mme. Danièle DHELIAS, Conseillère départementale du Lot-et-Garonne, donne mandat à M. Serge FOURCAUD M. Frédéric DELMARES, Représentant de l'établissement public territorial de bassin EPIDOR, donne mandat à M.

M. Alain MAROIS, Conseiller départemental de Gironde, donne mandat à M. Jean GALAND

Mme. Agnès SEJOURNET, Communauté d'Agglomération du Libournais donne mandat à M. Michel MILLAIRE

Mme. Lionel FREL, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine donne mandat à M. Jean-Claude MAILLAT

Collège de l'Etat

(2 mandats):

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Gironde donne mandat à M. le Président de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine donne mandat à la Préfecture de la Dordogne

Collège des usagers

(1 mandat):

M. le représentant de l'Association Syndicale Autorisée des palus d'Arveyres-Génissac donne mandat au Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux

Assistaient également à la réunion :

Mme. Céline DEBRIEU-LEVRAT, Département de la Gironde

Mme. Martine GRAMMONT, Département de la Dordogne

M. Jean-Marc GAROT, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

Mme. Hélène HACHE, Communauté d'Agglomération du Bergeracois

M. René BALT, Comité Régional de canoë-kayak Aquitaine

M. Patrick PORTAL, Agence française de la Biodiversité

Mme. Cindy GRANDJEAN, EPIDOR

Mme. Christine GUERIN, EPIDOR

Mme. Camille LEGAND, EPIDOR

M. Roland THIELEKE, EPIDOR



Les règles de fonctionnement, qui stipulent à l'article 4 la composition du bureau, ayant été adoptées à l'unanimité des membres de la CLE présents ou représentés (quorum atteint), Monsieur Serge FOURCAUD, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne Atlantique fait procéder au vote des membres du bureau de la CLE. Le collège des collectivités territoriales et des établissements locaux ainsi que celui des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations élisent leurs propres représentants. Le Préfet de Dordogne désigne les représentants de l'Etat au sein du bureau de la CLE.

Délibération n°5 du 10 février 2017

Vu les règles de fonctionnement adoptées de la CLE,

Vu l'élection du Président et des deux Vice-Présidents de la CLE,

Vu les candidatures exprimées,

Le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

ELIT à l'unanimité:

Monsieur Alain MAROIS, Conseiller départemental de la Gironde

Monsieur Michel MILLAIRE, Maire de Les Billaux

Monsieur Frédéric DELMARES, représentant de l'établissement public de bassin (EPTB) EPIDOR

Monsieur Jean-Claude MAILLAT, représentant du syndicat mixte des 3 bassins (SM3B)

pour représenter avec le Président de la CLE :

Monsieur Serge FOURCAUD, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

et les deux Vice-Présidents de la CLE :

Monsieur Lionel FREL, Conseiller régional de la région Nouvelle Aquitaine

Monsieur Jean GALLAND, Conseiller départemental de la Gironde

ledit collège au sein du bureau de la CLE.

Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

ELIT à l'unanimité :

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Dordogne ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération de pêche de la Dordogne ou son représentant

Monsieur le Président d'Electricité de France ou son représentant

Monsieur le Président de l'association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement

en Dordogne ou son représentant

pour représenter ledit collège au sein du bureau de la CLE.

Le Préfet de la Dordogne, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE

DESIGNE:

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité (ex-ONEMA) ou son représentant.

pour représenter le collège de l'Etat et de ses établissements publics au sein du bureau de la CLE.

Le Président de la CLE

M. Serge FOURCAUD

Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières